Portage de repas

Vous souhaitez manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ni les cuisiner ? L'offre portage de repas est faite pour vous!

Publié le 01 décembre 2023

Une aide occasionnelle ou permanente

Le portage des repas permet aux personnes dépendantes, nécessitant une aide à la confection des plats, de bénéficier d'une livraison de repas à domicile. Ces repas sont livrés sous forme de plateaux-repas en liaison chaude ou froide.

Ce service peut être sollicité ponctuellement ou quotidiennement selon les besoins du bénéficiaire.

Le portage de repas est organisé par
les Instances Locales de Coordination Gérontologique (ILCG)
, certains services d'aide et d'accompagnement à domicile, … et joue un rôle important dans l'aide à la personne, tant surl'aspect humain que sur l'aspect diététique.

Des avantages multiples

La qualité de repasest assurée :

- Équilibré : Des plats de saison, frais et savoureux à partir de recettes mises au point par des diététiciennes.
- Varié : Des menus pour tous les jours et pour tous les goûts ainsi qu'un large choix.
- Adapté : Des régimes spécifiques et personnalisés (régime diabétique, contrôlé en sodium, textures modifiées…)

Les coûts sont variables en fonction des organismes, tant pour le repas lui-même, que pour le portage.

Sous certaines conditions, la personne peut bénéficier d'une **aide financière du Département** (dans le cadre du plan APA) et de certaines Caisses de retraite.

LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55